

RAPPORT N° 01/6-80
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES

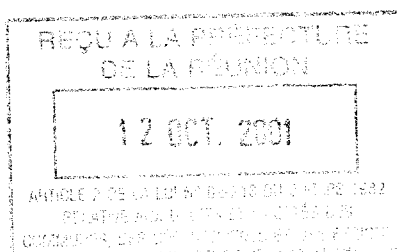
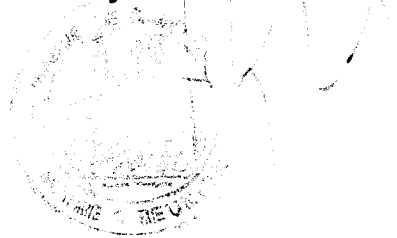
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs.

- 2 postes de Directeur Général Adjoint des Services,
- 4 postes d'Animateur,
- 1 poste d'Agent de maîtrise.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



DELIBERATION N° 01/6-80
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-80 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes de Directeur Général Adjoint des Services,
- 4 postes d'Animateur,
- 1 poste d'Agent de maîtrise.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

